

DEPARTEMENT de SAONE-ET-LOIRE

Conseillers en exercice : 33  
Présents à la séance : 24  
Pouvoir(s) : 9  
Absent(s) : 0

Date de la convocation : 26 juin 2023  
Délibération n° 2023/076

## VILLE D'AUTUN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 3 JUILLET 2023

##### **ETAIENT PRESENTS A L'APPEL :**

M. CHAUVET Vincent ; Mme NICOLAO-VERDENET Cathy ; M. MARCHAND Eric ; Mme PACAUT Véronique ; Mme ANDRE Françoise (sauf pour les points de 4.1 à 4.4) ; Mme GATIER Monique ; M. CAYEUX Patrick ; M. VERNAY Roger ; M. CORMIER Jean-Louis ; M. DICHANT Alain ; M. DEVOUCOUX Didier ; Mme GYBELS Francette ; Mme PIGNOLET DE FRESNE Sarah ; Mme GOUDIER POSZWA Céline ; Mme GASSIER Sandrine ; Mme PELUX Anaïs ; Mme VAN VEEN Maartje ; M. GUILLON Jean-Louis ; Mme GRAILLOT Bérangère ; Mme GARNIER Florence ; M. BROCHOT Frédéric ; Mme GORINI Angéline ; M. GUIJO Michaël (jusqu'au point 4.4) ; M. SAGOT Anatole.

##### **ETAIENT EXCUSES :**

M. GIMENEZ Gauthier (a donné pouvoir à Mme Sarah PIGNOLET DE FRESNE)  
M. ALBAYRAK Métin (a donné pouvoir à M. Patrick CAYEUX)  
Mme TELLIER Marie-Claire (a donné pouvoir à M. Roger VERNAY)  
M. DARROUX Gilbert (a donné pouvoir à M. Jean-Louis CORMIER)  
M. FABRE Stéphane (a donné pouvoir à M. Vincent CHAUVET)  
M. BAROU Yann (a donné pouvoir à Mme Françoise ANDRE)  
M. VAUTRIN Vincent (a donné pouvoir à M. Eric MARCHAND)  
M. JACQUEMIN Simon (a donné pouvoir à Mme Cathy NICOLAO-VERDENET)  
Mme LEFLOND Catherine (a donné pouvoir à M Frédéric BROCHOT)

##### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. SAGOT Anatole

#### **OBJET : Administration générale : mise en place de tarifs pour la location de matériel communal à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;  
**Vu** le règlement de mise à disposition du matériel communal de location joint en annexe ;  
**Vu** la grille de tarification jointe en annexe ;

**Considérant** que la commune d'Autun est régulièrement sollicitée pour le prêt de matériel lui appartenant dans le cadre de manifestations, événements divers, cérémonies ... ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de mettre en place une tarification et un règlement de service établissant les règles de mise à disposition de ce matériel.

**Considérant** que les associations de loi 1901 à but non lucratif ayant leurs sièges sociaux à Autun et agissant sur la commune, sont exonérées de ces tarifs. Les coûts de mise à disposition du matériel à ces structures leur seront transmis annuellement pour valorisation dans leur comptabilité associative.

## **DECISION :**

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE le règlement de mise à disposition du matériel communal de location joint en annexe définissant les conditions de ces mises à dispositions et la mise en place d'une caution.**

**Article 2 : APPROUVE la grille de tarification jointe en annexe fixant le coût de chaque matériel loué selon la catégorie de demandeurs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.**

**Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.**

**Pour Extrait Conforme,  
Le Maire,  
Vincent CHAUVET**

